
Débat d'orientations budgétaires 2020

Budget principal

Rappel

Le débat d'orientations budgétaires (DOB) est obligatoire dans les communes et EPCI de plus de 3500 hab. Il permet à l'assemblée délibérante :

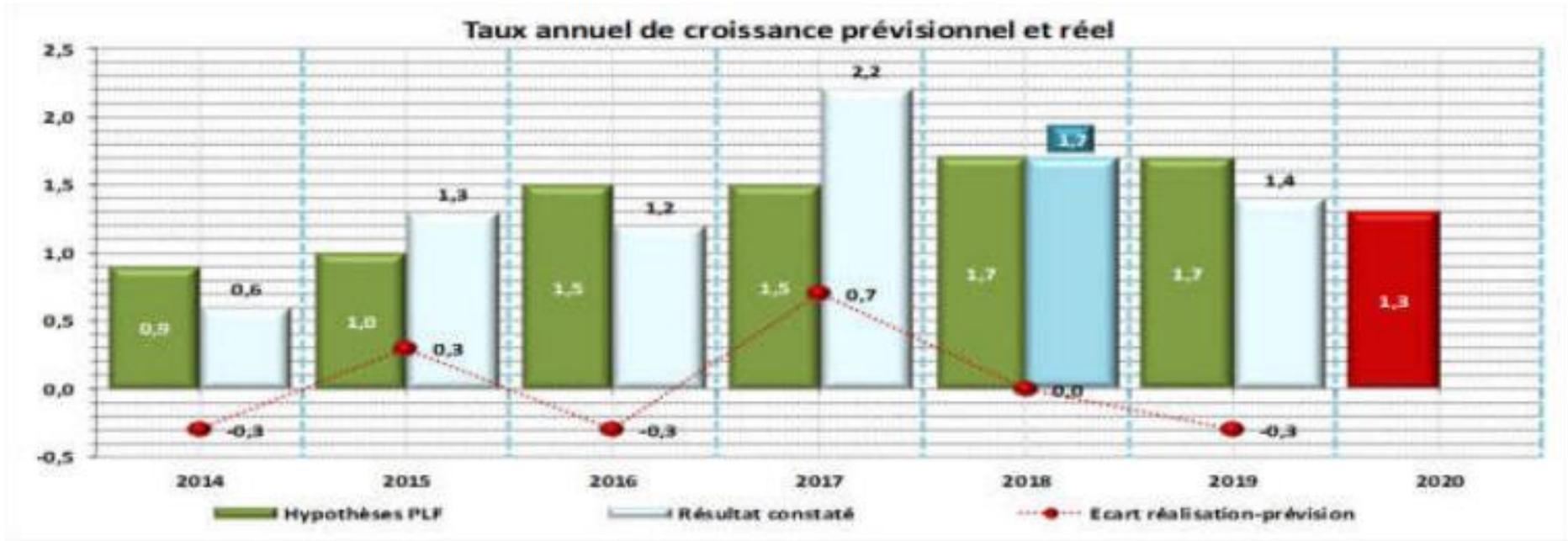
- De discuter des orientations budgétaires qui seront affichées dans le budget primitif ;
- D'être informé sur l'évolution de la situation financière de la collectivité ;
- De s'exprimer sur la stratégie financière de la collectivité.

Le débat (*dans les deux mois qui précède l'examen du budget*) donne lieu à une délibération qui consiste à prendre acte de sa tenue

Environnement général

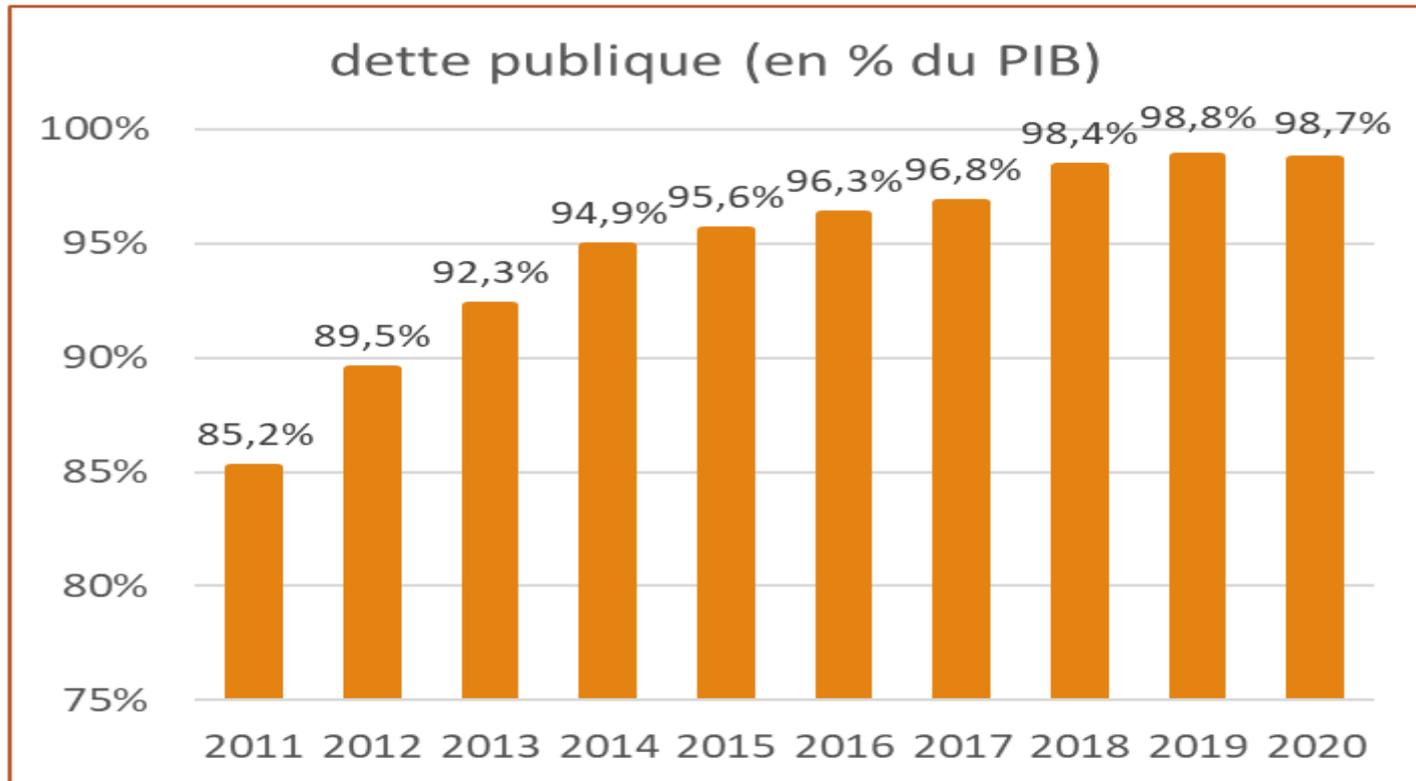
La loi de finances 2020 prévoit un redressement de la situation économique :

- Une inflation prévisionnelle hors tabac de 1 % (1,3 % estimée pour 2019)
- Hypothèse de croissance de 1,3 % en 2020 (1,7% pour 2019)



Source : Ressources
Consultants Finances

La dette publique repart à la hausse en 2018



Source : PLF 2020

Environnement général

Déficits publics en points de PIB



Source : Ressources Consultants Finances

Environnement général

Rappel : article 16 de PFP 18-22 l'ensemble des concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales exprimés en milliards d'euros courants, est évalué comme suit :

	2018	2019	2020	2021	2022
Total des concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales	48,11	48,09	48,43	48,49	48,49
<i>Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)</i>	5,61	5,71	5,95	5,88	5,74
<i>Taxe sur la valeur ajoutée affectée aux régions</i>	4,12	4,23	4,36	4,5	4,66
<i>Autres concours (RCT et PSR hors FCTVA)</i>	38,37	38,14	38,12	38,1	38,1

Plafond

Transferts financiers de l'État aux collectivités territoriales dans le Projet de Loi de Finances pour 2020

En millions d'euros ; en autorisations d'engagement (AE)

	LFI 2019	PLF 2020 à périmètre constant	Variation absolue	Évolution PLF 2020 constant LFI 2019	Mesures de transfert et de périmètre en PLF	PLF 2020 à périmètre courant
Prélèvements sur recettes	40 575	41 008	433	1,1%	-110	40 898
Mission Relations avec les collectivités territoriales (hors crédits DGCL)	3 892	3 813	-79	-2,0%	0	3 813
Total concours de l'État en faveur des collectivités territoriales	44 467	44 821	354	0,8%	-110	44 711
- FCTVA	5 649	6 000	351	6,2%	0	6 000
Concours plafonnés de l'État en faveur des collectivités territoriales	38 818	38 821	3	0,0%	-110	38 711

Supérieur au Plafond

Source : Ressources consultant finances

Environnement général

La DGF d'Intercommunalité

	2020	M€
DI supp (Croissance de la péréquation avec effet pop°)	30	
+ DI supp pour porter la DI minimale* à 5 € / hab :	0	
= Variation totale de la DI	30	

En M€

	2019		2020	
		VAR° absolue		VAR° relative
Dot° d'intercommunalité	1 562	+	30	=
			1 592	=
				1,9%

* Cette DI minimale à 5 € par habitant ne concerne pas les EPCI dont le potentiel fiscal par habitant est supérieur au double de la moyenne de la catégorie, ou qui ont déjà bénéficié du dispositif

La Dotation de compensation

Dotation de compensation (2 parts) :

La part CPS* des EPCI diminue pour financer 40% du BFR (interne à la DGF) :

-2,01%

La part Baisse DCTP des EPCI est stable (loi)

0,0%

En M€	2019	2019 rebasé	VAR° absolue	2020	VAR° relative
DC - Part CPS	4 889	4 894	-98	4 795	-2,01%
Transfert CPS/FPU	5				
DC - Part Baisse DCTP **	26		0	26	0,0%
Dot° Compensation EPCI	4 915	4 920	-98	4 821	-2,00%
Transfert CPS/FPU	5				

* Compensation pour suppression de la part salaires de la TP

** Dotation de compensation de la TP

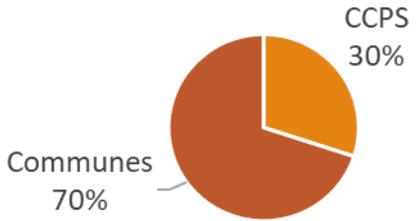
Environnement général

Evolution de la DGF

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Total cumulé 2014-2019	2020
							Σ 1 032 K€	
Dotation d'intercommunalité (1)	273 730	185 079	88 713	54 106	35 895	89 634		89 600
<i>Dont prélèvement 1° année (2)</i>	<i>-32 349</i>	<i>-32 606</i>	<i>-32 779</i>	<i>-35 493</i>	<i>-35 487</i>		<i>-168 714</i>	
<i>Dont prélèvement 2° année</i>		<i>-104 017</i>	<i>-104 558</i>	<i>-110 911</i>	<i>-110 891</i>		<i>-430 377</i>	
<i>Dont prélèvement 3° année</i>			<i>-101 941</i>	<i>-108 550</i>	<i>-108 530</i>		<i>-319 021</i>	
<i>Dont prélèvement 4° année</i>				<i>-57 145</i>	<i>-57 135</i>		<i>-114 280</i>	
Dotation de compensation	855 760	837 083	820 885	814 461	797 454	779 744		760 000
DGF (dot interco+dot.compensation)	1 129 490	1 022 162	909 598	868 567	833 349	869 378		849 600

- (1) Base, péréquation, bonification, garantie
 (2) Contribution au redressement des finances publiques

↘ 25,5%

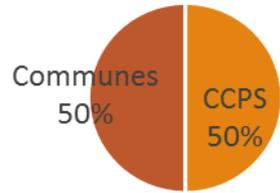
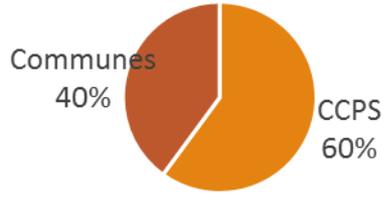
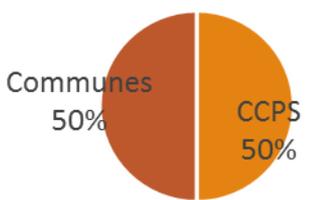


Environnement général

Le FPIC

Montant global du FPIC 2020 : Figé à 1 Mds d'euros. Pas de modifications

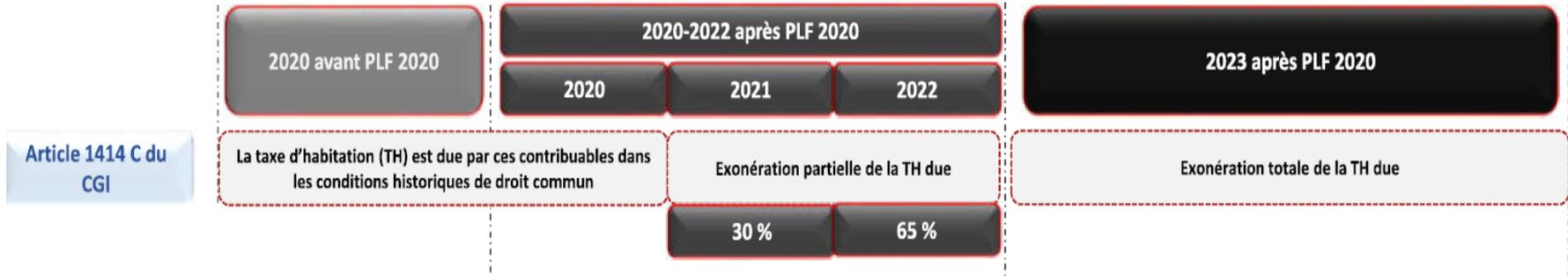
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Prélèvement	30 486	102 208	195 721	260 540	406 971	419 778	444 940	469 244	470 000
EPCI	15 243	61 325	117 433	156 326	203 486	209 889	222 470	234 622	235 000
Communes	15 243	40 883	78 288	104 218	203 486	209 889	222 470	234 622	235 000



La réforme de la Taxe d'Habitation et les conséquences

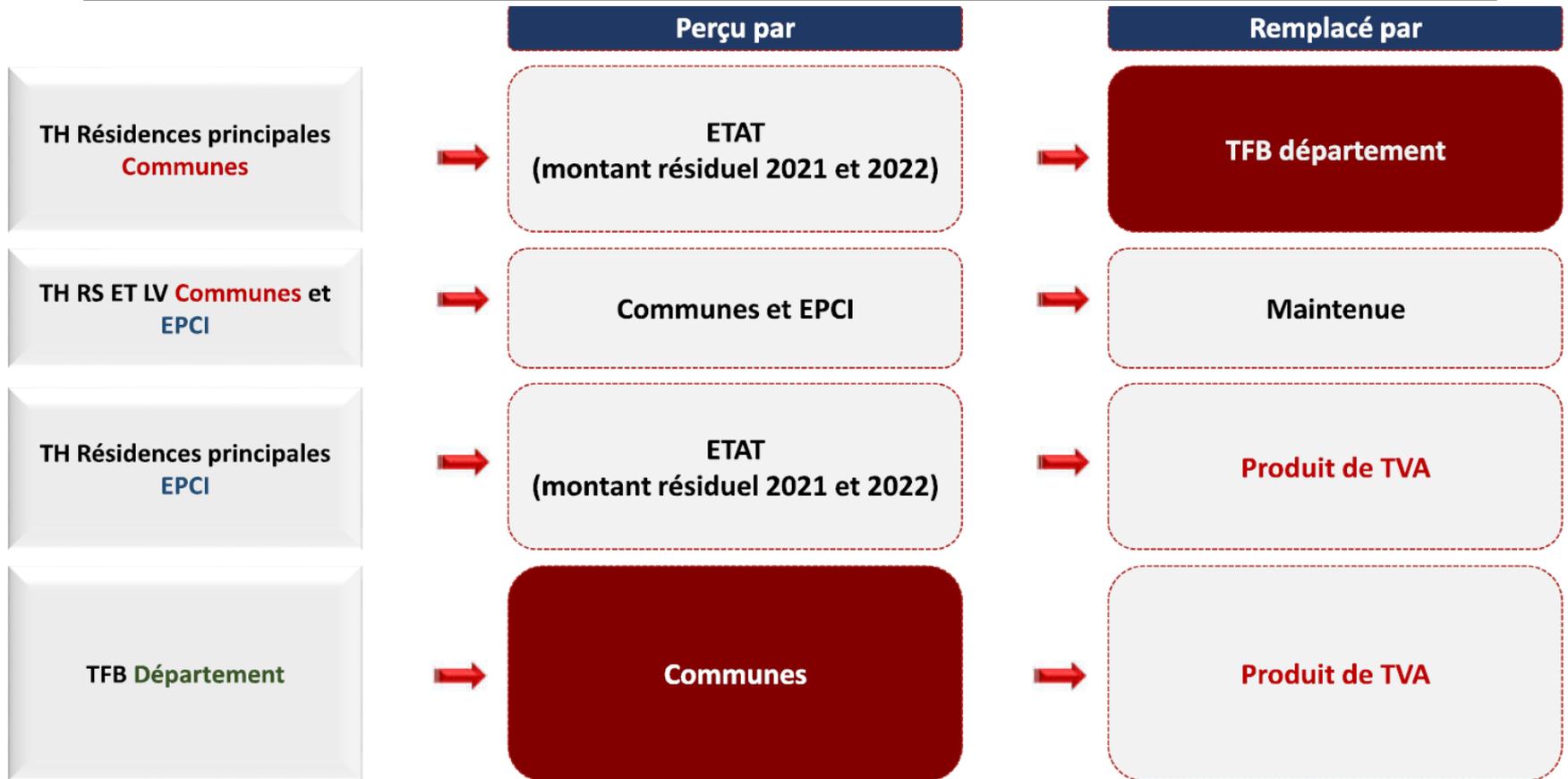
 La mesure phare introduite par l'article 5 du PLF 2020 : la suppression progressive de la TH pour tous en 2023 (résidences principales)

La suppression progressive de la Taxe d'habitation pour les contribuables exclus du mécanisme introduit en LFI 2018, en raison du niveau élevé de leurs revenus.



Source : Ressources Consultants Finances

La réforme de la Taxe d'Habitation et les conséquences



Source : Ressources Consultants Finances

La réforme de la Taxe d'Habitation et les conséquences

Conséquences fiscales pour notre EPCI :

- Perte du pouvoir de taux sur la TH (gel des taux) en 2020
- Perception du produit de TVA en remplacement de la TH : quelle sera la dynamique de ce produit en comparaison avec la dynamique d'évolution des bases de TH à compter de 2021 ?
- Profonde mutation des potentiels fiscaux : quelles conséquences sur notre territoire pour les dotations futures ?
- Interrogation auprès des services fiscaux sur les fluctuations importantes de CVAE constatées ainsi que sur les produits restants à percevoir de CFE

Orientation stratégique pluriannuelle

Missions :

- Poursuivre activement le développement économique gage de dynamisme de notre territoire
- Poursuivre l'amélioration et le développement des services (1) à la personne

Vision :

Etre un EPCI doté d'un poids économique et financier dès 2020



Dégager une épargne brute de 450 K€

(1) Directement ou indirectement à travers les associations et organismes que nous finançons

Orientations stratégiques pour 2020

- Aménagement du territoire : création du PETR (Pole d'équilibre territorial rural) de Sologne ; approbation du SCoT et élaboration du PADD du PLUi ;
- Mise en place des compétences liées à la culture, ainsi qu'à la piscine de Ménestreau et poursuite de l'étude sur le transfert des compétences eau et assainissement,
- Réaliser les investissements et les études nécessaires au développement économique ;
- Asseoir la pérennité du complexe aquatique « le CUBE » en assurant une qualité de service, tout en maîtrisant son déficit;
- Fixer une politique fiscale et de transfert de charges, équitable entre les communes membres, permettant de fournir les ressources nécessaires au développement des compétences communautaires : maintien des taux ménages et entreprises, étudier l'apport de la taxe de séjour et adapter les actions en faveur du tourisme en conséquence ;
- Optimiser l'organisation communautaire pour assurer une mise en œuvre efficace de l'action publique, en poursuivant notamment les mutualisations ;
- Maintenir un bon équilibre financier avec les différents partenaires institutionnels ;
- Assurer un soutien important aux communes membres en poursuivant la contribution au FPIC et le coût de l'instruction du droit des sols ;

Perspectives en fonctionnement

Par transfert de
ressources

 Prospectives établies en 2012
 Taux adoptés par le Conseil

	2012	2013	2013	2014	2014	2015	2015	2016	2016	Depuis 2017
TH	6,55	7,10	7,02	7,50	7,02	7,96	7,62	7,96	7,98	8,18
TFB		0,90	0,80	1,60	0,80	2,40	1,28	2,40	1,50	1,54
TFNB	2,85	4,93	3,05	6,46	3,05	8,23	3,31	8,23	3,34	3,42
CFE	22,90	23,59	24,18	24,28	24,18	25,02	25,47	25,77	26,17	26,51

Tout en respectant l'objectif d'un résultat de fonctionnement de l'ordre de 450 000 € en fin d'exercice, il est proposé :

1° De maintenir l'effort de solidarité avec les communes :

Prise en charge de l'instruction du droit du sol par la CCPS
Répartition dérogatoire pour le FPIC à 50 / 50 (au lieu de 30/70)

+ 159 000 €

Idem 2019

Idem 2019

2° De consolider l'axe touristique et la communication :

Marque Sologne (Coordination et plan de communication)
Subvention OTSI, augmentation en lien avec la mise en place de
la taxe de séjour et la promotion du territoire :
Chargé(e) de communication sur une quotité et une durée à définir

Idem 2019

13 000 €

15 000 €

3° De poursuivre la structuration de l'aménagement du territoire :

Création d'un PETR (Pole d'équilibre des Territoires Ruraux) courant 2020
Adhésions à VIGIFONCIER, TOPOS et CAUE
Directeur de l'aménagement (charge du PLUi...) sur une année pleine

15 000 €

4 000 €

32 000 €

4° De pérenniser les services à la personne :

Mise en place d'un espace de services publics départemental (ESP)	0 €
Transformation de l'ESP en Maison France Service	0 €
Portage des repas	40 000 €

5° De prendre une nouvelle compétence « Culture » :

Formation musicale et médiation culturelle	40 000 €
--	----------

Dépenses d'investissement hors RAR (subventions non incluses) :

Développement économique	Cout global	2020
Aides à l'immobilier d'entreprises (sous contrat Région)		40 000
Aides à l'investissement d'entreprises (hors contrat Région)		50 000
Signalétique des zones d'activités		70 000
Acquisitions foncières ZA de Ménestreau, Marcilly et Ligny , via l'EPFLi (4 ans)	310 000	80 000
Réalisation d'un projet d'accueil d'entreprises selon opportunités foncières sur La Ferté Saint-Aubin	1 000 000	500 000
Participation à l'aménagement des zones d'activité		200 000
Assainissement collectif chemin de Mérignan		150 000
Tourisme	Cout global	2020
Inventaire complet des chemins ruraux sur SIG par la SAFER		7 000

Orientations détaillées investissement pour 2020 (BP et BS)

Aménagement du territoire	Cout global	Pour 2020
Schéma de cohérence Territoriale (SCOT)	50 000	16 000
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)	200 000	100 000
Modifications des documents d'urbanisme existants		12 000
Environnement	Cout global	Pour 2020
Etude transfert eau et assainissement	50 000	15 000
Bornes de recharge pour voitures électriques	200 000	100 000
Matériel commun	Cout global	Pour 2020
A définir		6 000
CUBE	Cout global	Pour 2019
Télérelève		45 000
Mobilier divers		2 000

Fonds de concours	Cout global	2020
Subventions aux communes		300 000

Autres investissements divers	Cout global	2020
Informatique, mobilier divers, signalétique...		7 000

TOTAL orientations investissement 2020 :	1 700 000
---	------------------

Restes à réaliser de 2019 (estimation pour information) :

360 000 € en dépenses : chemins de randonnée (57 k€) , la voirie ZA de Marcilly (70 k€), soldes sur les fonds de concours (180 k€), un véhicule hybride (17 k€) si facture non parvenue.

270 000 € en recettes si non perception des subventions CRST et département pour le CUBE (237 k€), + FCTVA dernier trimestre, et 14 K€ de subvention de l'agence de l'eau.

Prospectives financières

(synthèse)	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022	
(CA)	(CA)	(CA)	(CA)	(CA)	(prospectives)	(prospectives)	(prospectives)	(prospectives)	(prospectives)	
Ressources brutes	4 970 488	5 168 673	5 080 199	5 619 916	6 367 899	5 861 243	6 555 690	6 142 017	6 137 017	
Attribution de compensation	2 580 684	2 583 702	2 632 644	2 620 572	2 591 352	2 670 996	2 670 996	2 670 996	2 670 996	
Ressources nettes	100 2 389 804 100	100 2 584 971 100	100 2 447 555	2 999 344	3 776 547	3 190 247	3 884 694	3 471 021	3 466 021	
Utilisation des ressources	1 890 028	2 260 164	2 225 301	1 750 697	1 936 062	2 472 041	2 597 923	2 650 536	2 702 536	
Charges financières	206 679	179 728	175 185	166 137	157 252	279 500	114 304	106 000	97 000	
Dépenses de fonctionnement	2 096 708	2 439 892	2 400 486	1 916 834	2 093 314	2 751 541	2 712 227	2 756 536	2 799 536	
Résultat N	293 096	145 079	47 069	1 082 510	1 683 233	438 706	1 172 467	714 485	666 485	
Report N-1		293 096	384 103	567 742	823 947	685 769	474 475	353 814	363 299	349 785
Résultat de clôture	293 096	438 175	431 171	1 650 252	2 507 180	1 124 475	1 646 943	1 068 299	1 029 785	
Affectation des résultats										
Fonctionnement	293 096	384 103	365 393	823 947	685 769	474 475	353 814	363 299	349 785	
Investissement	0	54 072	65 778	826 305	1 821 411	650 000	1 293 129	705 000	680 000	

Dont 647 K€

Provisions 80 K€

CFE révisé inclus

CVAE 1,3 M€

CVAE 950 K€

CVAE 950 K€

Provisions 110 K€

Assurances 350

Assurances 280 ??
K€

Provisions 110 K€

Provisions 110 K€

Provisions 110

(n-1) + 50 K€

(n-1) + 50 K€

indemnités 130 K€

compris portage
EPFLI 5 K€

compris portage
EPFLI 5 K€

compris portage
EPFLI 5 K€

Smirtom 230

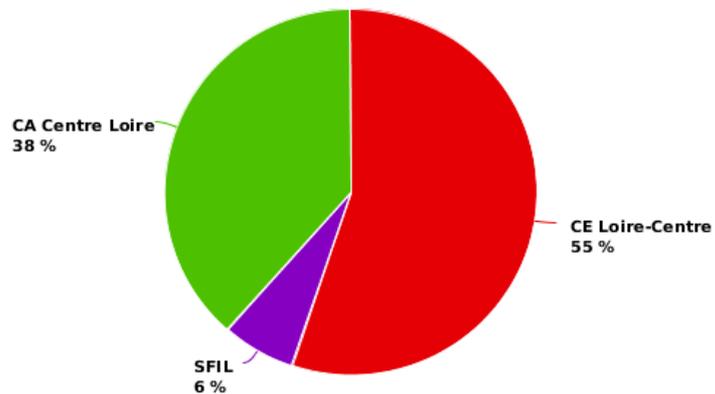
Investissements

	2 016 (CA)	2 017 (CA)	2 018 (CA)	2 019 (prospectives)	2 020 (prospectives)	2 021 (prospectives)	2 022 (prospectives)
Dépenses							
Déficit N-1	422 322	213 479	807 301	884 744	0	93 129	55 000
Emprunts	261 225	270 047	275 543	283 000	297 000	290 000	295 000
Dépenses N	174 717	526 663	1 149 000	495 000	1 150 000	1 200 000	550 000
Autres	SMirtom	202 349		RAR n-1	355 000		
Total	858 265	1 212 538	2 231 844	1 662 744	1 802 000	1 583 129	900 000
Recettes							
Amortissements	66 842	73 708	85 411	Besoin + 1,114M€ 85 000	85 000	Résultat + 650 K€ 85 000	85 000
FCTVA	32 348	40 599	222 063	30 000	130 000	100 000	30 000
Capitalisation	54 072	65 778	826 305	1 821 615	1 018 871	1 293 129	705 000
Subventions	264 000	217 530	205 700	45 000	425 000	50 000	50 000
Emprunt				Région	Région Départemen	Besoin + 1,2	Besoin + 650 K€
Cessions	102 000						
Autres (Budget annexe Ch.)	125 524	7 621	7 621	50 000	50 000		
Total	644 786	405 236	1 347 100	2 031 615	1 708 871	1 528 129	870 000
Déficit N	213 478	807 301	884 744	-368 871	93 129	55 000	30 000
RAR N	147 700	-19 004	176 755	81 235			
Besoin de financement	65 778	826 305	707 989	0	93 129	55 000	30 000
	Dépenses 57,8	Recettes 31 K€	Recettes 237 K€				

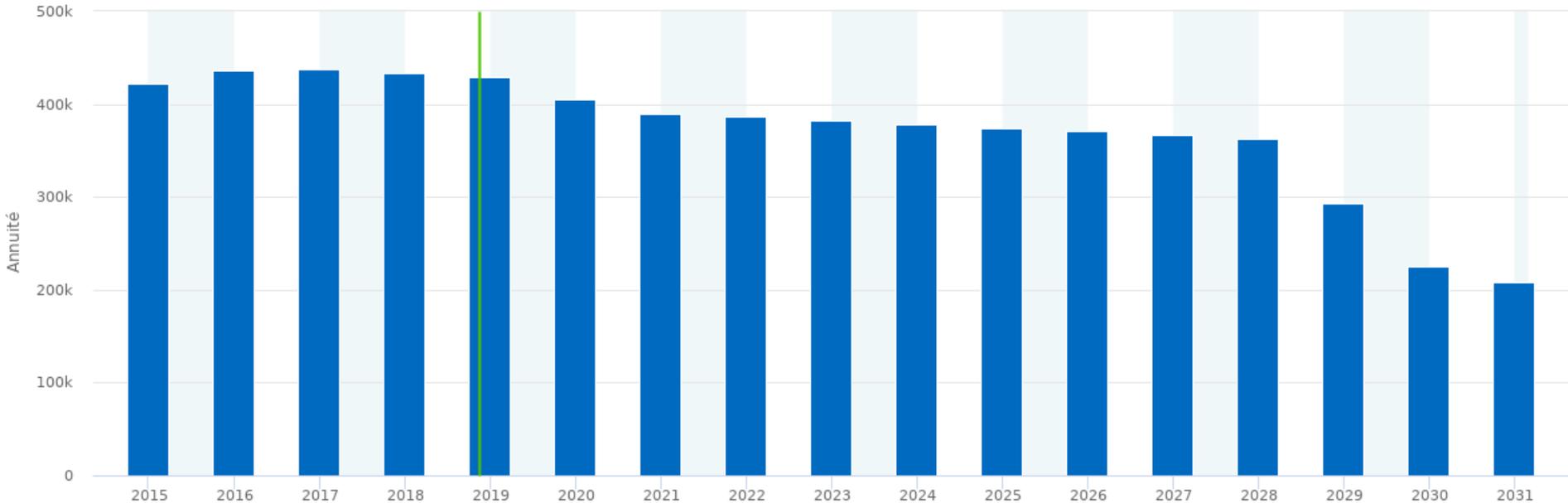
Evolution de l'encours de la dette

100 % taux fixe
Taux moyen 2020 = 3,13 %

	Capital	Intérêts	CRD
2018	275 537,43 €	157 869,56 €	3 853 312,15 €
2019	281 279,39 €	148 219,02 €	3 586 600,68 €
2020	296 050,29 €	108 861,01 €	3 597 537,30 €



Annuité de la dette





Débat d'orientations budgétaires 2020

Budgets annexes

ZA CHAVANNERIE II

Les cessions envisagées en 2020 sont les suivantes :

Parcelles	Surface	Destinataires	Montant
AV 83p	9 100 m ²	SOLOGNE BIOGAZ OU EVER GAZ	78 770 €

Les frais annexes liés à ces cessions représentent 4 000 € (divisions parcellaires et signalétiques).

Si ces ventes se finalisent, il resterait 18 000 m² commercialisables sur la zone. Les travaux seront réalisés au fil des cessions.

Chavannerie II :

Une cession est prévue en 2020 pour 9 100 m² les travaux sont réalisés au fil des cessions.



SPANC et PRESTATIONS DE SERVICE

SPANC :

Activité 2020 :

- Activité sur la CCPS : 300 contrôles et visites de bon fonctionnement
45 visites des installations neuves ou à réhabiliter
- Travail du technicien réparti à 80 % sur le SPANC et 20 % sur le SIG

Prestations de service :

Ce budget permet d'enregistrer les flux relatifs aux instructions d'occupation des sols pour les communes extérieures à la communauté dans le cadre du partenariat ouvert aux membres de la communauté de Cœur de Sologne (Chaumont, Souvigny, Nouan, Vouzon), pour une participation estimée à 18 000 € en 2020.